

SAPIENCE AUDIT

Société de commissariat aux comptes

Christophe KUNSCH
Emmanuelle SCHIER LE BEVER

Experts-comptables
Commissaires aux comptes

**ASSOCIATION
LORIENT GRAND LARGE**
6bis rue François Toullec
56100 LORIENT

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**
Exercice clos le 31 décembre 2020

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Place Jean Monnet - 56270 Ploemeur • 02 97 85 45 20 • contact@sapience.bzh • sapience.bzh

SARL SAPIENCE AUDIT/AACC au capital de 8 888 € - Société inscrite au tableau de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes
RCS Lorient 2005 B 884 - SIRET 484 956 198 00010

LORIENT GRAND LARGE
Association

Siège social : 6bis rue François Toullec
56100 LORIENT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2020

Aux Adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LORIENT GRAND LARGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association LORIENT GRAND LARGE à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant la crise sanitaire liée au COVID-19.

/.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La note de l'annexe « Faits caractéristiques de l'exercice » indique que l'association LORIENT GRAND LARGE a pris en compte le nouveau règlement ANC 2018.06 pour la clôture des comptes annuels 2020.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons notamment porté une attention particulière sur la correcte application du nouveau règlement comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président du Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

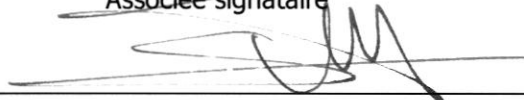
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Ploemeur,
Le 4 mars 2021,

Société SAPIENCE AUDIT,
Commissaire aux comptes,

Représentée par,
Madame Emmanuelle SCHIER LE BEVER,
Associée signataire



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	14 960	4 960	10 000	10 255	-255	-2.48
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	87 515	21 461	66 054	7 634	58 420	765.29	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés	14 098		14 098	14 000	98	0.70	
Prêts							
Autres							
Total I	116 573	26 421	90 152	31 888	58 264	182.71	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 555		2 555	4 860	-2 305	-47.43
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	40 883		40 883	34 457	6 425	18.65
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	120 089		120 089	99 246	20 843	21.00	
Charges constatées d'avance (2)	1 990		1 990	2 999	-1 009	-33.66	
Total II	165 516		165 516	141 562	23 954	16.92	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	282 089	26 421	255 668	173 451	82 217	47.40	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau		125 987		171 361	-45 375	-26.48	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		49 664		-45 375	95 038	209.45	
Situation nette (sous total)		175 650		125 987	49 664	39.42	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement		37 259			37 259		
Provisions réglementées							
Total I		212 910		125 987	86 923	68.99	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		10 626		18 021	-7 395	-41.04
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		25 863		21 910	3 952	18.04
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance		6 270		7 533	-1 263	-16.77
Total IV		42 758		47 464	-4 706	-9.91	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		255 668		173 451	82 217	47.40	



(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

36 488 39 931

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	6 100	18 135	-12 035	-66.36
Ventes de biens et services				
Ventes de biens		375	-375	-100.00
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	47 523	71 675	-24 152	-33.70
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	280 150	155 300	124 850	80.39
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		1 000	-1 000	-100.00
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	296	1 671	-1 375	-82.30
Total I	334 069	248 156	85 913	34.62
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	157 617	177 580	-19 963	-11.24
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	3 476	3 410	66	1.94
Salaires et traitements	90 957	94 960	-4 002	-4.21
Charges sociales	17 762	31 651	-13 889	-43.88
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 729	2 838	3 890	137.05
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	1 784	1 096	688	62.78
Total II	278 325	311 535	-33 209	-10.66
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	55 743	-63 379	119 122	187.95



(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		472		359	113	31.38
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		472		359	113	31.38
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)		472		359	113	31.38
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		56 215		-63 020	119 235	189.20
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion		300			300	
Sur opérations en capital		2 741			2 741	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V		3 041			3 041	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital		1 109			1 109	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI		1 109			1 109	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		1 931			1 931	
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)		8 483		-17 645	26 128	148.08
Total des produits (I+III+V)		337 581		248 515	89 066	35.84
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		287 918		293 890	-5 972	-2.03
5. EXCEDENT OU DEFICIT		49 664		-45 375	95 038	209.45

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 255 667.78 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 334 068.61 Euros et dégageant un excédent de 49 663.52 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'épidémie de COVID 19 a eu un impact significatif sur l'activité de l'Association LORIENT GRAND LARGE, notamment du fait de l'annulation des courses PLASTIMO LORIENT MINI 6.50 et GRAND LARGE USHIP.

L'association a par ailleurs développé les modules de formations à distance qui ont permis de maintenir le niveau de cette activité.

Le montant total des aides perçues s'élève à 22 414 € répartis en 10 150 € au titre du Fonds de Solidarité et 12 264 € au titre de l'URSSAF.



Pour l'exercice 2020, l'association LORIENT GRAND LARGE a pris en compte le nouveau règlement ANC 2018-06.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- le chiffre d'affaires.

L'événement COVID 19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



Informations générales complémentaires

L'association a pour mission de :

- conforter et développer le pôle course au large par une offre de services, d'accompagnement et d'entraînement adaptée aux skippers, aux teams professionnels et amateurs,
- favoriser l'installation, accueillir et accompagner les nouveaux skippers et les nouvelles équipes sur le site de Lorient La Base,
- gérer les installations dont elle pourrait disposer pour ses propres besoins et ceux de ses adhérents dans le cadre de leurs activités dédiées à la course au large,
- organiser et accueillir des événements nautiques d'envergure locale, nationale et internationale,
- fédérer l'ensemble des acteurs sportifs, économiques, associatifs et les collectivités locales (ou leur groupement) autour d'une ambition forte de développement territorial en constituant un lieu permanent d'échanges et de coordination et en créant les supports et outils permettant de les favoriser,
- d'assurer la communication et la promotion autour de ces activités et missions.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 960		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			5 717
Installations générales agencements aménagements divers	4 710		
Matériel de transport			55 095
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	18 697		5 191
TOTAL	23 407		66 003
Autres titres immobilisés	14 000		98
TOTAL	14 000		98
TOTAL GENERAL	52 366		66 101

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			14 960	14 960
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			5 717	5 717
Installations générales agencements aménagements divers			4 710	4 710
Matériel de transport			55 095	55 095
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			21 993	21 993
TOTAL			87 515	87 515
Autres titres immobilisés			14 098	14 098
TOTAL			14 098	14 098
TOTAL GENERAL		1 895	116 573	116 573

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	4 705	255		4 960
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		75		75
Installations générales agencements aménagements divers	937	471		1 408
Matériel de transport		3 657		3 657
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 836	2 270	786	16 321
TOTAL	15 773	6 474	786	21 461
TOTAL GENERAL	20 478	6 729	786	26 421

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	255				
Instal.techniques matériel outillage indus.	75				
Instal.générales agenc.aménag.divers	471				
Matériel de transport	3 657				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 270				
TOTAL	6 474				
TOTAL GENERAL	6 729				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Report à nouveau	171 361	-45 375		-0	125 987
RESULTAT DE L'EXERCICE	-45 375	45 375		-49 663	49 664
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement			42 054	4 795	37 259
Provisions réglementées					
TOTAL I	125 987		42 054	-44 869	212 910

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes



Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	2 555	2 555	
Impôts sur les bénéfices	17 645	17 645	
Taxe sur la valeur ajoutée	10 991	10 991	
Débiteurs divers	12 247	12 247	
Charges constatées d'avance	1 990	1 990	
TOTAL	45 427	45 427	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	10 626	10 626		
Personnel et comptes rattachés	8 400	8 400		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 274	8 274		
Impôts sur les bénéfices	8 483	8 483		
Taxe sur la valeur ajoutée	614	614		
Autres impôts taxes et assimilés	91	91		
Produits constatés d'avance	6 270	6 270		
TOTAL	42 758	42 758		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Malgré l'annulation de la transat LORIENT LES BERMUDES LORIENT en 2019, l'association LORIENT GRAND LARGE a conservé la marque pour un projet futur. Il n'y a donc pas lieu de la déprécier.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	4 458	100.00
Marque	10 000	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Mat. de bureau & informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	8 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 976
Dettes fiscales et sociales	13 699
Total	19 675

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 990
Total	1 990
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	6 270
Total	6 270



LORIENT GRAND LARGE ASSOCIATION

Association

**Siège social : 6bis rue François Toullec
56100 LORIENT**

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de subvention avec LORIENT AGGLOMERATION

Personne concernée : Lorient Agglomération, membre du premier collège.

Nature et objet : Par délibération du Conseil Communautaire en date du 17/12/2019, Lorient Agglomération a attribué à l'Association Lorient Agglomération une subvention pour un montant de 270 000 euros afin de financer des missions contribuant à la promotion du territoire et à son développement économique.

2. Prestations avec la société AZIMUT

Personne concernée : Société AZIMUT, membre du deuxième collège et représentée par Monsieur Jean-Marie CORTEVILLE.

Nature et objet : La société AZIMUT a fourni des prestations d'hébergement, maintenant et développement technique du site internet de l'Association sur l'exercice.

Le montant total de 9 020.91 euros hors taxes figure à ce titre dans les charges de l'exercice.

/,

3. Prestations avec la société SELLOR

Personne concernée : Société SELLOR, membre du deuxième collège et représentée par Monsieur Jean-Marc BEAUMIER.

Nature et objet : La société SELLOR a fourni des prestations l'Association sur l'exercice, notamment la fourniture de carburant et la location de place de port.

Le montant total de 2 258.81 euros hors taxes figure à ce titre dans les charges de l'exercice.

Fait à Ploemeur,
Le 4 mars 2021

Société SAPIENCE AUDIT,
Commissaire aux comptes,

Représentée par,
Madame Emmanuelle SCHIER LE BEVER,
Associée signataire

